

VOIX DE TRAVERSES

n°8 - bulletin trimestriel du CASAS

(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

Edito

A l'entrée d'un hiver qui s'annonce précoce et rigoureux, nous sommes très préoccupés par la situation des demandeurs d'asile dans notre ville. Bien qu'il n'y ait pas d'afflux massif de personnes, les procédures administratives – en particulier les vérifications sur les pays de passage avant l'arrivée en Alsace – font que les solliciteurs mettent de très longues semaines avant de pouvoir obtenir le permis de séjour nécessaire ou présenter leur requête.

Ces difficultés rallongent d'autant la période durant laquelle ils se trouvent sans toit. Beaucoup ne trouvent plus de place même dans les accueils d'urgence et avec des températures négatives, il est à craindre que des personnes qui, pour préserver un peu de liberté, avaient risqué leur vie, ne la mettent en péril faute d'un accueil décent. Ce numéro de *Voix de Traverses* parle de tous ces problèmes.

Mais il faut mentionner aussi la charge de travail supplémentaire qui pèse ainsi sur nos bénévoles et notre permanente. L'épuisement et le découragement guettent. Heureusement, il a été possible d'avoir un renfort temporaire d'un mi-temps salarié pour cette fin d'année 1998.

Espérons que 1999 apporte des améliorations en ce domaine et que la période de fêtes qui s'ouvre nous permette pleinement d'apprécier le bonheur de vivre dans la paix, la prospérité et la sécurité, et nous donne l'envie de témoigner notre solidarité à ceux qui viennent de lieux moins chanceux.

Alice Chavannes, Vice-Présidente



De l'urgence

La demande d'asile en France n'a jamais été aussi faible. Paradoxalement, CASAS est débordé. Le nombre de dossiers pour l'OFPRA rédigés avec notre aide a doublé par rapport à l'an passé. En effet, le dispositif national d'hébergement pour demandeurs d'asile étant saturé depuis plus d'un an, les personnes en attente d'admission en foyer CADA restent à Strasbourg 4 à 5 mois actuellement au lieu de quelques semaines. CASAS est donc amené à aider dans leurs premières démarches, voire même pour un recours suite à un rejet de l'OFPRA, un nombre grandissant de personnes. Un hébergement spécifique a été mis en place pour elles par la DDASS avec notamment le concours du SSAE et du Foyer Notre-Dame, afin de leur permettre d'attendre dans des conditions décentes.

Malheureusement beaucoup de personnes que nous accueillons ne rentrent pas dans ce cadre ; pour elles se pose, de manière de plus en plus critique à l'approche de l'hiver, la question de l'hébergement... Ceux que nous rencontrons pour la première fois viennent en général de voir différer – si ce n'est refuser – la possibilité pour eux de saisir l'OFPRA : les autorités vont enquêter sur la base de leurs documents, de leur éventuel visa, de leurs déclarations...

Il y a ceux à qui l'on n'a rien remis attestant de leur démarche auprès de la Préfecture, dans l'attente qu'ils se souviennent par quels pays ils ont transité, en venant en France par voie de terre, cachés par exemple à l'arrière d'un camion TIR. Une simple présomption permettra parfois aux autorités d'introduire pour l'un ou l'autre une demande de réadmission Schengen-Dublin en Allemagne, en Italie...

Il y a ceux à qui l'on ne permet pas de déposer de demande, parce qu'ils n'ont pas de documents d'identité (papiers perdus dans la tourmente de la fuite, confisqués par la Police du pays, gardés par les passeurs, volés, laissés au pays pour des raisons de sécurité....). Pourtant l'admission (au séjour) ne peut être refusée au seul motif que l'étranger est démuné de documents (comme le prescrit la loi Pasqua toujours en vigueur).

Il y a ceux qui vont attendre des semaines, munis d'une simple convocation, dans l'attente de pouvoir déposer leur demande d'asile. Quand ils pourront le faire, on leur imposera parfois le cadre de la procédure d'urgence. Dans ce cas, sans donner de titre de séjour aux intéressés, la préfecture faxera les demandes directement à l'OFPRA, qui est tenu de répondre dans des délais

très courts par un rejet ou une convocation. La précarité de la situation de ces personnes se renforcera alors encore si possible : sans titre de séjour, les problèmes matériels affluent, dont le plus crucial est celui de l'hébergement, car non admissibles en CADA, elles ne peuvent avoir accès au dispositif mis en place pour ceux en attente d'une place en foyer. Parmi les personnes qui doivent déposer leur demande en urgence, se trouvent des personnes entrées en France avec un visa, des personnes âgées, des personnes malades, pour lesquelles se posent de surcroît le problème des soins médicaux...

Pour celles qui nous sollicitent à temps, nous déployons nous aussi notre « dispositif d'urgence », qui consiste à dégager immédiatement, à côté de toutes nos autres priorités, la possibilité de plusieurs heures d'entretien avec un accompagnateur, souvent en présence d'un interprète. Il s'agira de rédiger un récit le plus détaillé possible, afin de donner un maximum de chances à l'intéressé d'être convoqué à Paris pour un rendez-vous à l'OFPRA.

Et du stress, née de cette « urgence » - souvent créée artificiellement par une politique du soupçon généralisé - émerge la seule vraie urgence qui doit être la nôtre : celle de rester vigilants sur la qualité de notre accueil, l'urgence... de donner le temps nécessaire pour permettre à une personne bouleversée par l'exil, malmenés par les conditions de son arrivée ici, de trouver une écoute humaine, un lieu où reprendre confiance.

Pascale ADAM GUARINO

Quelques nouvelles des cours de français

Depuis la rentrée de septembre, trois cours hebdomadaires de deux heures ont été assurés à l'égard des groupes pour avancés et débutants. La demande a été très forte concernant l'inscription en cours débutants. Nous avons finalement pu admettre toutes les personnes intéressées, qui patientaient sur liste d'attente, en dédoublant ce groupe début novembre, grâce au concours de trois nouvelles formatrices, dont deux étudiantes en Maîtrise de Français Langue Etrangère.

Au niveau des nationalités représentées parmi les inscrits, on observe un resserrement par rapport aux années précédentes, beaucoup d'étudiants étant Afghans ou Kosovars. Ces personnes ont souvent une formation initiale poussée, ce qui permet, notamment dans le cours pour avancés, d'aborder des notions de manières plus détaillée.

Qui veut de Monsieur A. ?

Nous avons rencontré Monsieur A. à Strasbourg en mars 1997, alors qu'il avait déjà une longue expérience des renvois occasionnés par les accords entre pays Schengen et « pays tiers sûrs ».

En effet, Monsieur A., parti de Tchétchénie, après des problèmes avec les autorités militaires de son pays, a demandé l'asile à la Pologne. Les responsables polonais ont déclaré qu'ils ne pouvaient assurer sa protection et lui ont conseillé de se rendre en Allemagne.

Celle-ci, cependant a décrété la Pologne « état tiers sûr » traversé avant l'entrée sur le territoire allemand, et a renvoyé l'intéressé en toute bonne conscience vers un pays « consentant », où la demande serait examinée (avec tout le soin requis ?). Et voilà Monsieur A à nouveau en Pologne. A même requête, même réponse, et Monsieur A repasse clandestinement en Allemagne.

Cette fois-ci, sans doute consciente de la nécessité de rompre ce jeu de « passe-passe », l'Allemagne examine sa demande, la rejette, et Monsieur A retourne vers la Tchétchénie, via l'Azerbaïdjan pour plus de sécurité. La situation à son égard étant restée inchangée là-bas, Monsieur A. est emprisonné, parvient à s'échapper, et, têtu, retourne en Allemagne. Deuxième sollicitation, arrestation, bref séjour en prison, expulsion et transfert en Russie, alors en guerre ouverte contre la Tchétchénie ! Emprisonné, évadé, Monsieur A. entreprend alors de changer de destination d'accueil, étant évident que l'Allemagne semble peu disposée à le recevoir !

Le voilà à Strasbourg, où il se rend à la préfecture, et où il fréquente régulièrement notre association. Informations prises et vérifications sur le SIS (Système d'Information Schengen) effectuées, il s'avère que Monsieur A. est déjà allé en Allemagne, donc l'Allemagne est responsable de sa demande. Malgré les interventions de CASAS et en dépit de l'incompréhension manifeste de l'intéressé, celui-ci est fermement invité à se rendre en Allemagne, où il est immédiatement arrêté et emprisonné pour « entrée et séjour irréguliers ». Passage rapide en prison... et deuxième renvoi vers Moscou ! Pas découragé – ou très motivé par les dangers qu'il encoure en Tchétchénie et dans les pays voisins – Monsieur A. repart vers la France, où il revient nous voir, et où il « décroche » enfin au bout de cinq mois de séjour illégal, l'autorisation provisoire de séjour et le dossier OFPRA tant espérés, non pas à Strasbourg, mais dans une autre préfecture ! Le voilà sauvé ! enfin presque...

L'idée lui venant de réintégrer Strasbourg, où il a quelque attache, il se voit gratifié en guise d'autorisation de séjour d'une convocation Schengen, avec procédure de détermination de l'état responsable du traitement de la demande d'asile !

Pour parfaire le récit de ses péripéties, on peut ajouter que sa demande d'asile en France a été enregistrée sous un autre nom que le sien, l'écriture en cyrillique ayant été déchiffrée comme des caractères latins !

Christiane HORVAT

Salon des associations au Wacken



Les 10 et 11 octobre, CASAS a tenu un stand dans la partie de ce salon qui regroupait d'autres organisations humanitaires. Le bilan de notre présence a été très positif : en effet, si des cartes de vœux et des boîtes d'allumettes ont pu être vendues et ainsi largement combler le prix de la location du stand, nous sommes entrés en contact avec d'autres associations et surtout des visiteurs. Certains ont découvert notre action et nous ont encouragés. D'autres ont proposé leur aide pour l'accompagnement administratif et linguistique des réfugiés. Ils ont confirmé ensuite leur engagement : c'est pour nous d'un grand secours en face de la complexité croissante des dossiers à traiter.

Bernard NORMAND

**Impressions suite à la conférence de
Nathalie Leblanc,
sur le thème « France, terre d'asile : mythe
ou réalité ? »**

Depuis quelques mois, j'accompagne à CASAS des **demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives et juridiques**. La conférence de Nathalie Leblanc, qui a exercé en tant que psychiatre au Centre de Transit de Créteil, ne cessait de me renvoyer à notre réalité à CASAS, et notamment à ce que la froideur implacable de ces deux termes, administratif et juridique, recèle, en soit, de souffrance pour les personnes qui s'y trouvent confrontées. Certes, avant d'être demandeurs d'asile, elles sont victimes de persécutions, victimes des conditions de leur fuite (on donne tout à un passeur, on donne tout pour obtenir un papier, serait-il faux), et enfin arrivées chez nous, victimes de l'exil. Mais elles sont aussi victimes en tant que demandeurs d'asile car leur destinée est désormais totalement dépendante des institutions qui jugent de leur droit à être là. L'attente de la réponse qui dure des mois, des années pour certains, devient de plus en plus insoutenable, parfois jusqu'à devenir ce cri : « qu'on me renvoie en Iran, qu'on me tue ! » dont Nathalie Leblanc se fait l'écho.

En tant que psychiatre, Nathalie Leblanc témoigne des différents maux dont souffrent singulièrement les demandeurs d'asile, et qui se déclinent en troubles de l'appétit et du sommeil mais aussi en douleurs insistantes et réfractaires aux traitements car

comme le lui dira une dame afghane « la douleur c'est la langue des problèmes » et les problèmes ici sont loin d'être résolus. Nathalie Leblanc porte l'accent sur l'effondrement total qui survient quasi-invariablement dans deux circonstances précises : au moment de l'élaboration de leur récit pour l'OFPRA et au moment de la lettre recommandée qui leur annonce leur rejet. C'est précisément à ces deux moments que nous rencontrons ou retrouvons les demandeurs d'asile à CASAS.

**MAL DU PAYS !
OUI, MAIS DUQUEL ?**



(A)

Notre travail s'appuie d'abord et avant tout sur la rencontre qu'il nous est possible de créer avec des personnes dont la situation

souligne notre impuissance à la changer. Etablir le récit de ce qui les a conduit à fuir leurs pays provoque la reviviscence d'un traumatisme qui n'a rien de pathologique. Peut-être est-ce là la seule chose qu'on n'aura pas dû laisser derrière soi, et que l'on reconnaît comme quelques chose d'irréductible que l'on gardera, en soi, sa vie durant. Je crois que les demandeurs d'asile arrivent à traverser cette épreuve en se disant que l'établissement de leur vérité est la condition de l'obtention de la reconnaissance d'un statut qui leur permettra de tenter de recommencer, malgré tout, à vivre.

Quand leur arrive la nouvelle du rejet argumenté le plus habituellement, le plus banalement, par le fait que la personne « n'a pu apporter d'éléments suffisants pour pouvoir établir avec conviction que ses craintes sont fondées », c'est à nouveau l'effondrement. Car il est impossible de s'y préparer bien qu'on connaisse le faible pourcentage de reconnaissance du statut de réfugié. Il est impossible de se dire qu'en plus de l'horreur qui a été vécue, et de la douleur à la traduire, on n'y croit pas. C'est comme si l'immonde se refermait sur soi. Pouvoir être entendu, pouvoir être reconnu à CASAS me semble constituer, à minima, ce que nous pouvons donner aux demandeurs d'asile même, et surtout, si au bout, devant l'OFPPRA puis la Commission des Recours, ça ne donne rien. Cela, ce minimum-là, tous les jours me soutient dans mon travail d'accompagnement... administratif et juridique.

Simone FLUHR

Calendrier

- **16 décembre 1998** : fête de fin d'année à CASAS, à partir de 15 heures
- **du 19 décembre au 3 janvier** (congés scolaires), les permanences administratives seront assurées normalement
- **3 janvier 1999** : reprise des trois cours

Annonces.....

- Nous recherchons des **interprètes bénévoles en langue russe** disponibles si possible à moments fixes (en particulier le jeudi), pour nous aider à accueillir et mener des entretiens.
- Nous recherchons également des accompagnateurs, c'est-à-dire, des personnes disponibles pour accueillir et accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives.
- Quand nous recevons des familles plusieurs heures durant, les enfants (souvent d'âge non scolaire) qui les accompagnent s'ennuient... Nous recherchons **quelques jeux** pour les 1 à 4 ans, afin d'aménager un petit lieu pour eux quand ils viennent. Merci de votre aide !

.....Cartes de vœux

Vendues au profit de nos actions, deux séries de 5 cartes (sans texte, avec photos couleurs, 5 clichés différents, thèmes : l'Egypte ou vues de Strasbourg en hiver), accompagnées d'enveloppes, sont disponibles à CASAS au prix de 40 francs, la série. Un joli cadeau, et un geste de solidarité !

.....Bonnes nouvelles

Quelques personnes soutenues par CASAS ont obtenu ces derniers temps la reconnaissance du statut de réfugié ou la régularisation de leur situation, en particulier deux de nos interprètes bénévoles. Nous les remercions pour leur fidélité et leur aide précieuse, et nous formons tous nos vœux pour leur avenir en France.